

## **Année scolaire 2024-2025 – Informations administratives**

L'équipe éducative de l'AES Basse-Veveysse se réjouit d'accueillir votre enfant dès la rentrée du mois d'août 2024.



Vous trouverez **tous les documents utiles** et les coordonnées pour nous joindre sur le lien suivant :

<https://www.atalens.ch/accueil-extra-scolaire/>

### **Documents :**

#### **Modification de la fréquentation :**

Aucune diminution de fréquentation ne sera effective avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024, selon les délais indiqués dans notre règlement.

**Une confirmation d'admission** est envoyée par courrier. Elle est basée sur une moyenne de 4 semaines de fréquentation et débute toujours au 1<sup>er</sup> du mois, la facturation est adaptée aux jours d'ouverture de l'AES.

#### **Formulaire d'autorisations (Activités extrascolaire, départ seul) :**

Sans cette autorisation écrite, les collaboratrices de l'AES ne laisseront pas votre enfant partir seul.



#### **Fiche de traitement :**

La fiche doit être remise aux collaboratrices avec le médicament. Les enfants ne sont pas autorisés à garder un médicament dans leur sac.

#### **Horaires irréguliers :**

A transmettre au secrétariat avant le 15 du mois précédent. L'accueil de votre enfant sera possible si les effectifs le permettent.



#### **Facturation :**

Elle se fait au début du mois suivant, les factures sont envoyées par voie électronique (courriel) à l'adresse du parent principal (la maman, en principe). Si vous souhaitez un envoi différent (courrier postal ou autre adresse), nous vous demandons d'adresser un mail au secrétariat (aes@atalens.ch)

Nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

La Direction et l'équipe éducative

Attalens, le 27.06.2024

## Sur quel site sera accueilli mon enfant ?

### Enfants domiciliés à Attalens, Granges et Tatroz et scolarisés à Attalens :

1H – 2H : bâtiment de l'Aviateur.

3H – 8H : bâtiment du Renard et de l'Atelier.

### Enfants domiciliés à Remaufens et scolarisés à Remaufens :

1H – 6H : bâtiment de la Comète.

### Enfants domiciliés à Remaufens et scolarisés à Attalens :

3H + 7H – 8H : Le repas de midi sera pris dans le bâtiment du Renard à Attalens, les autres plages horaires se dérouleront à Remaufens dans le bâtiment de la Comète

Les transports entre le site d'Attalens et de Remaufens sont assurés par le bus scolaire.



Nous vous invitons à découvrir notre AES lors des « **portes ouvertes** » le **mercredi 21 août 2024 de 14h à 16h** (bâtiments Aviateur, Renard et Comète). Vous pourrez ainsi faire connaissance avec l'équipe éducative et visiter nos locaux.

Vous pouvez également apporter les affaires de votre enfant, avec son nom et son prénom, à ce moment-là :

- ✓ Des chaussons
- ✓ Une casquette
- ✓ Une brosse à dents et du dentifrice (pour le temps de midi)
- ✓ Un crayon et une gomme (pour les enfants ayant des devoirs)
- ✓ Affaires de rechange pour les 1H-4H

Le premier jour d'école se déroulera selon un horaire spécial pour certains élèves (voir bulletin d'informations de l'école, page 5).

Si vous avez besoin que votre enfant fréquente l'AES sur un horaire différent ce jour-là, nous vous demandons de nous le préciser par mail **avant le lundi 12 août 2024**. Nous accueillerons votre enfant en dépannage en fonction des places disponibles.

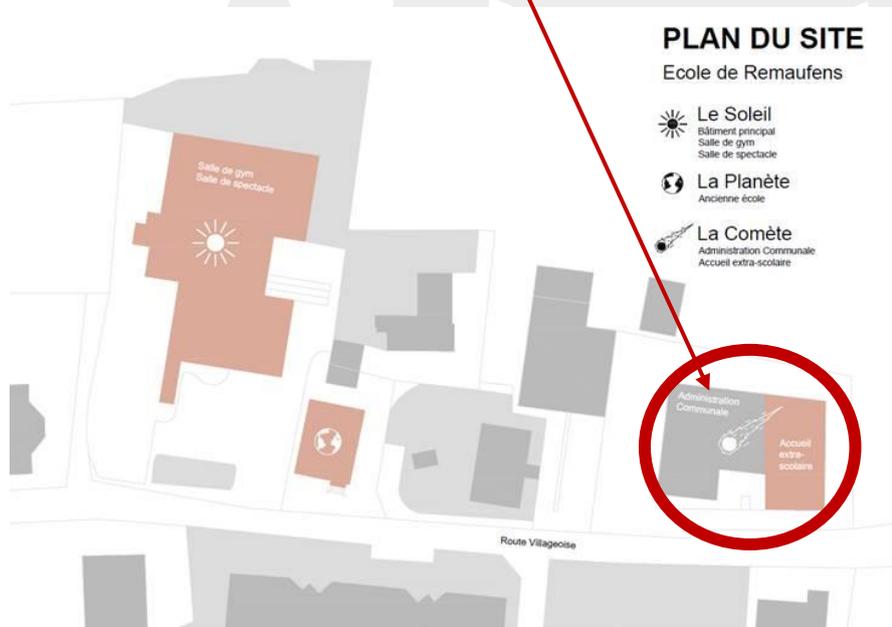


## Plan des bâtiments scolaires



AES – site d'Attalens

AES – site de Remaufens

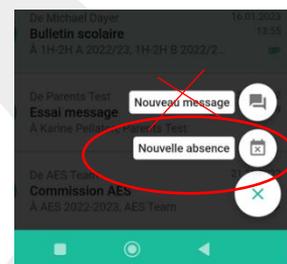


## Communications à l'AES



### Comment communiquer une absence ?

Les absences du jour et de la semaine en cours sont annoncées via Klapp, elles sont adressées automatiquement à l'enseignant ET aux collaboratrices de l'AES. En précisant les horaires de l'absence, la personne concernée saura si cela concerne un horaire de l'école ou de l'AES. Si vous avez plusieurs enfants concernés, pensez à annoncer l'absence pour chaque enfant.



Klapp ne permet pas l'envoi de messages à l'AES, seuls les enseignants reçoivent les informations.

Les **sorties scolaires (camps, courses d'école, pique-nique, ...)** nous sont transmises par la Direction de l'école, vous n'avez pas besoin d'avertir l'AES de l'absence de votre enfant.

Les absences liées aux activités **de catéchisme ou autre activité non scolaire** doivent être annoncées à l'AES, si votre enfant y participe.

Les jours de congé **JOKER** sont à annoncer à l'AES si votre enfant est inscrit ce jour-là.

Si vous avez besoin de **communiquer une information** aux collaboratrices de l'AES ou **demandeur un dépannage ponctuel**, vous pouvez les contacter aux numéros ci-dessous :

Groupe	N° téléphone
Bâtiment de l'Aviateur (Attalens) - Enfants 1H – 2H	079 387 68 97
Bâtiment du Renard (Attalens) – Enfants 3H -8H	078 622 91 54
Bâtiment de la Comète (Remaufens) – Enfants 1H-8H	077 513 47 81

L'adresse mail ([aes@attalens.ch](mailto:aes@attalens.ch)) est lue uniquement par le secrétariat lors des horaires d'ouverture de celui-ci.



Seules les annonces d'absence ou information pour les semaines suivantes peuvent être communiquées par mail.



Vous pouvez également contacter le secrétariat au 021 947 33 79